



AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Conseil &
Négociation

Quel est le rôle des IRP en matière d'égalité professionnelle ?

Les prérogatives des instances représentatives du personnel portent sur plusieurs axes de l'égalité professionnelle :

- L'information/consultation sur ce thème dans le cadre la politique sociale de l'entreprise
- La négociation sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail
- La prévention en matière de harcèlement moral et sexuel et des agissements sexistes

Pourquoi recourir à un expert ?

- Vous **souhaitez une assistance dans la compréhension des documents et indicateurs** remis dans la BDES ou au moment de l'ouverture de l'information/consultation
- Vous avez **besoin d'une étude vous permettant d'identifier les causes et les conséquences des politiques menées en matière d'égalité professionnelle**, sur les parcours professionnels et sur la rémunération
- Vous avez besoin d'une aide pour **identifier les processus à l'œuvre dans la dimension santé et sécurité** de l'égalité professionnelle et leurs impacts
- Vous souhaitez **bénéficier d'un appui technique pour préparer la négociation égalité professionnelle** et qualité de vie au travail

Vous préparer, vous renforcer et vous accompagner !

- **Vous former pour vous aider à appréhender les problématiques** et à comprendre comment agir en faveur de l'égalité professionnelle
- **Vous établir un diagnostic de la situation** en matière d'égalité professionnelle pour **identifier les écarts de rémunération** et chiffrer les rattrapages nécessaires, mais également **cerner les axes de progrès** dans les dispositifs d'évolution professionnelle
- Vous donner une évaluation des **dispositifs de prévention** et vous proposer une **analyse des facteurs de risques psychosociaux ou de risques graves** liés aux agissements sexistes ou au harcèlement
- Vous aider dans la **rédaction d'avis motivés** dans le cadre de l'information/consultation de la politique sociale
- Vous **accompagner dans la négociation** sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail



Choisir Sextant c'est vous garantir :

- Un **accompagnement adapté** à vos besoins, à votre secteur et à votre contexte
- Des **résultats concrets** qui amélioreront le traitement de l'emploi dans votre entreprise
- Une **équipe dédiée et pérenne** au service exclusif des représentants du personnel
- Des **préconisations claires**
- Une **proximité** et des échanges réguliers avec vos équipes
- Des **conseils orientés mise en action**

Sextant Expertise en bref



Fondé
en **1996**

Inscrit à l'ordre des **Experts-Comptables**
Double **agrément** « santé et sécurité au travail » et « organisation du travail et de la production »



70 consultants spécialisés
par secteur, car le diagnostic stratégique, économique et/ou social d'une entreprise est toujours spécifique à son secteur : banque, assurance, métallurgie, chimie, industrie, informatique... Cette connaissance sectorielle vous garantit la pertinence de notre conseil.



35 consultants RH et conditions de travail
garantiront la pertinence des analyses liées à la formation ou à la GPEC dans votre société, que ce soit en termes d'analyse des process RH ou des résultats obtenus.



www.sextant-expertise.fr



N'hésitez pas à nous contacter !
infos@sextant-expertise.fr
Bureau Paris : 01 40 26 47 38
Bureau Aix-en-Provence : 04 84 49 22 76

L'EXPERT CSE QUI FAIT BOUGER LES LIGNES